

ARRETE DU MAIRE ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
Au grade d'Adjoint Technique principal 2^{ème} classe
Au titre de l'année 2024

Le Maire de la Commune de Maisdon-sur-Sèvre,

Vu les articles L. 216-2, L. 522-4, L. 522-23 à L. 522-31 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la commune ;

Vu la délibération en date du 24/02/2022 relative à la détermination des taux de promotion pour les avancements de grade au personnel de la collectivité,

Vu l'arrêté en date du 26/07/2023 portant sur les lignes directrices établies après avis du comité technique,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2024 est établi comme suit :

Avancement au grade de : Adjoint technique principal : 2^{ème} classe

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel
PETITEAU Solenn	Adjoint technique territorial

Proportion Homme / Femme des agents promouvables *

Total	Hommes	Femmes
1	0	1

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Homme / Femme des agents susceptibles d'être promus

Total	Hommes	Femmes
1	0	1

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de Gestion de la Loire-Atlantique** qui en assurera la **publicité** conformément aux dispositions de l'article L522-26 du Code Général de la Fonction Publique.

ARTICLE 3 : L'autorité territoriale :

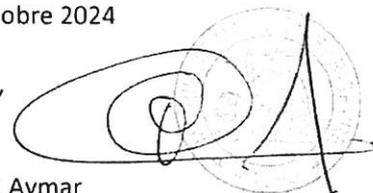
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait à Maisdon-sur-Sèvre

Le 31 octobre 2024

Le Maire,

RIVALLIN Aymar



ARRETE DU MAIRE ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
Au grade d'Adjoint Administratif principal de 1^{ère} classe
Au titre de l'année 2024

Le Maire de la Commune de Maisdon-sur-Sèvre,

Vu les articles L. 216-2, L. 522-4, L. 522-23 à L. 522-31 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la commune ;

Vu la délibération en date du 24/02/2022 relative à la détermination des taux de promotion pour les avancements de grade au personnel de la collectivité,

Vu l'arrêté en date du 26/07/2023 portant sur les lignes directrices établies après avis du comité technique,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2024 est établi comme suit :

Avancement au grade de : Adjoint administratif principal 1^{ère} classe

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel
LEROY Sylvie	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe

Proportion Homme / Femme des agents promouvables *

Total	Hommes	Femmes
1	0	1

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Homme / Femme des agents susceptibles d'être promus

Total	Hommes	Femmes
1	0	1

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de Gestion de la Loire-Atlantique** qui en assurera la **publicité** conformément aux dispositions de l'article L522-26 du Code Général de la Fonction Publique.

ARTICLE 3 : L'autorité territoriale :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Ile Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait à Maisdon-sur-Sèvre
Le 31 octobre 2024

Le Maire,

RIVALLIN Aymar

